



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Référence
2025-17

Objet de la délibération
Mise à jour du tableau des effectifs

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
25/06/2025

Date d'affichage
25/06/2025

Vote
à l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 02/07/2025

Et

Publication ou notification du :
02/07/2025

L' an 2025 et le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de MOTHRE Béatrice, Maire

Présents : Mme MOTHRE Béatrice, Maire, Mme DAGORNE Jessica, M. DORE Patrick, M. FANDARD Jean, Mme GUERET Corinne, M. LALAUrie Frédéric, M. MARC Alain, Mme MARCHESE Valérie, M. SALVAN Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARONI Nicole à Mme MOTHRE Béatrice, Mme HEUZE Maryline à M. DORE Patrick

Excusé(s) : M. BELZIC Laurent, Mme DUTERTRE Sylvaine, Mme THOMAS Marie-Christine

Absent(s) : M. CEDILLE Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. MARC Alain

Objet de la délibération : **Mise à jour du tableau des effectifs**

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement du service "Cantine/Périscolaire", et afin de répondre aux mieux aux besoins des usagers, la collectivité s'est orientée vers une réflexion de polyvalence des diverses missions des agents.

Cet objectif de polyvalence a été abordé individuellement lors des entretiens d'évaluations de fin d'année 2024.

Aussi, suite à deux réunions d'échanges avec le personnel présent en poste, l'une le 14 mai et la seconde le 25 juin dernier, il est proposé une modification de certains taux d'annualisation et une mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant

les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et/ou de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide

A compter de la rentrée scolaire 2025/2026:

1. De la modification du taux d'annualisation des postes suivants :

- o Adjoint technique – emploi permanent à Temps Non Complet
Annualisé à 29h42/35 en lieu et place de 33/35ème
- o Adjoint d'animation – emploi permanent à Temps Non Complet
Annualisé à 26h06 en lieu et place de 27h59/35ème

2. Création de deux postes d'Adjoint technique – emploi permanent à Temps Non Complet

- Annualisé à 27h26 (Portail famille et Coordinatrice Péri scolaire)*
- Annualisé à 25h17*

3. Suppression de trois postes :

- o *Rédacteur Principal de 1ère classe (non pourvu suite nomination)*
- o *Adjoint Technique (avis CST en date du 15/10/2024- suite avancement grade)*
- o *Agent Social Principal de 2ème classe (jamais pourvu)*

- *Le détail des effectifs de la collectivité étant à la date du 1^{er} juillet 2025 de :*
- *11 emplois permanents*
 - *9 agents titulaires dont :*
 - 1 agent en détachement 100% syndicale*
 - 1 agent en détachement jusqu'au 01/02/2026*
 - *Répartition : 3 Temps Complets et 8 Temps Non Complets*
- D'établir et présenter le tableau des effectifs tel que présenté **en annexe**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2025

Le Maire
Béatrice MOTHRE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Berger
Levrault

Publié le
ID : 077-217701887-20250701-202517-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 01/07/2025

Filière ou emplois	Catégories	Service	Effectifs		Emplois pourvus		Emplois pourvus		Temps travail Hebdo	Date délab					Obs / Modif à prévoir					
			Temps complet	Temps Non Complet	Emploi Permanents TC	Emploi Permanents TNC	Agents titulaires ou stag	Agents non titulaires		2002-01 du 06/02/2003	18/05/2006	2010-10 du 25/03/2010	2015-09 du 09/10/2015	2018-23 création postes 04/07/2018		2022-30 modification taux horaire 15/12/2022	2023-39 du 23/12/2023	2024-22 du 10.09.24	CM du 01.07.2025	
Filière administrative																				
	A	ADM	1	0	1	0	1	0	35h											
	C3	ADM	0	1	0	1	1	0	28h		x									
Filière technique																				
Filière technique principale																				
	B	TECHNIQUE	1	0	1	0	1	0	22h45											
	C2	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	22h45											
2ème classe																				
	C1	PERISCOLAIRE	1	5	1	1	4	2	29h42											
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	28h											
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	28h											
	C1	TECHNIQUE	1	0	1	0	1	0	35h											
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	11h22											
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	0	1	27h26											
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	0	1	25h17											
Filière animation																				
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	26h06											
Adjoint animation																				
	C1	PERISCOLAIRE	0	1	0	1	1	0	26h06											
TOTAL AU 10/09/2024																				
			3	8	3	8	9	2												

Tableau effectif 11 postes : 3 TC et 8 TNC
Postes pourvus 11 postes : Titulaires : 3 TC - 6 TNC / 2 Non titulaires



LE MAIRE
B. MOTHRE